

REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
Dimanche 30 mars 2014 à 9h30

=====

Président : Bernard CHAPUY en début de séance puis Michel PORRIN après son élection

Présents : Mmes et Mrs GUILLEMOT C., PORRIN M., DONIN P., JACQUET P., PASSAQUET C., LEDUC M., LE SANT K., DEROGNAT N, JOLY A., DOSNE P.,

Secrétaire de séance : Mr JACQUET P.

Date de convocation : mardi 25 mars 2014

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le dimanche 30 mars 2014, délibère sur les points suivants:

Election du Maire:

Sous la présidence de Mr GUILLEMOT, doyen d'âge du conseil municipal et après vérification d'atteinte du quorum, Mr PORRIN est proclamé maire.

La présidence du conseil municipal est reprise par Mr PORRIN.

Fixation du nombre d'adjoints:

Monsieur le maire rappelle que 2 adjoints étaient en fonction jusqu'alors mais que la commune peut disposer de 3 adjoints au maximum (30% de l'effectif légal du conseil municipal) et propose de créer un 3^{ème} poste d'adjoint.

Le 1^{er} adjoint sera chargé de la gestion de location de la salle polyvalente ainsi que des projets importants de la commune, le 2^{ème} adjoint destiné à la communication et le 3^{ème} adjoint venant en appui technique des travaux effectués sur la commune. Le conseil accepte à la majorité (10 pour, 1 abstention).

Election des adjoints:

Mr JACQUET Philippe est élu au poste de 1^{er} adjoint. Mme LE SANT Katy à celui de 2^{ème} adjointe et Mr PASSAQUET Christian en tant que 3^{ème} adjoint.

Désignation des membres des commissions municipales:

Sur proposition du maire, les délégués suivants sont élus à l'unanimité

<i>Libellés des commissions</i>	<i>Titulaires</i>	<i>suppléants</i>
Bâtiments et travaux	DEROGNAT Norbert GUILLEMOT Claude PASSAQUET Christian DONIN Patrick	
Appel d'offres	DOSNE Philippe JACQUET Philippe GUILLEMOT Claude DONIN Patrick	LE SANT Katy JOLY Alain DEROGNAT Norbert PASSAQUET Christian
Finances et budget	DOSNE Philippe JACQUET Philippe PASSAQUET Christian	
Forets et bois communaux : Garants affouages	GUILLEMOT Claude JACQUET Philippe	<u>Non élu</u> : DONIN Frédéric
Bulletin municipal	LE SANT Katy JOLY Alain LEDUC Mauricette DONIN Patrick	
Association Patrimoine et des Amis de Notre Dame des Conches	GUILLEMOT Claude DOSNE Philippe	
Suivi de la carrière FAMY	DEROGNAT Norbert DONIN Patrick GUILLEMOT Claude PASSAQUET Christian	<u>Non élus</u> : DEROGNAT Jean-Pierre SCHILDKNECHT Claude DE ALMEIDA Marcos
Impôts directs	DOSNE Philippe JACQUET Philippe DEROGNAT Norbert LE SANT Katy GUILLEMOT Claude DONIN Patrick	
C.C.A.S.	LE SANT Katy LEDUC Mauricette DOSNE Philippe	

	PASSAQUET Christian <i>Non élus</i> : BORGET Michelle FAYE Chantal CORRETEL Marie-Françoise MARECHAL Véronique	
<i>Site internet</i> <i>Mise à jour</i>	LE SANT Katy JOLY Alain	
<i>Salle polyvalente</i> <i>Réservations et états des lieux</i>	LEDUC Mauricette JACQUET Philippe LE SANT Katy	
<i>Scolaire</i>	LE SANT Katy	JACQUET Philippe
<i>Correspondant Défense</i>	PASSAQUET Christian	
<i>Référent Ambroisie</i>	PASSAQUET Christian	DEROGNAT Norbert
<i>Délégué CNAS</i>	LE SANT Katy	

A Ramasse, commune de moins de 1 000 habitants, les 2 conseillers communautaires représentant la commune au sein du conseil communautaire de la communauté de communes de la Vallière sont désignés suivant l'ordre du tableau du conseil municipal soit Mr PORRIN ; maire, titulaire et Mr JACQUET ; 1^{er} adjoint, suppléant.

Désignation des délégués aux commissions de la communauté de communes de la Vallière:

Sur proposition du maire, les délégués suivants sont élus à l'unanimité

<i>Libellés des commissions</i>	<i>Titulaires</i>	<i>suppléants</i>
<i>Aménagement et développement économique</i>	JACQUET Philippe	DOSNE Philippe
<i>Assainissement</i>	PASSAQUET Christian	DEROGNAT Norbert
<i>Communication</i>	LE SANT Katy	JOLY Alain
<i>Environnement</i>	GUILLEMOT Claude	PASSAQUET Christian
<i>Équipement sportifs</i>	DONIN Patrick	LEDUC Mauricette
<i>Fonctionnement</i>	DOSNE Philippe	JACQUET Philippe
<i>Service à la population</i>	LEDUC Mauricette	JACQUET Philippe
<i>Tourisme, patrimoine, culture et logement</i>	JOLY Alain	LE SANT Katy
<i>Voirie</i>	PASSAQUET Christian	GUILLEMOT Claude
<i>Groupement de commande</i> <i>Accessibilité ERP</i>	DEROGNAT Norbert	PASSAQUET Christian
<i>Aménagement et d'Entretien du Suran</i> <i>SMISA</i>	JOLY Alain	GUILLEMOT Claude
<i>SCOT BBR</i>	PORRIN Michel	DONIN Patrick

Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux:

Sur proposition du maire, les délégués suivants sont élus à l'unanimité

<i>Libellés des commissions</i>	<i>Titulaires</i>	<i>suppléants</i>
<i>Syndicat des Eaux</i> <i>Ain-Suran-Revermont</i>	PASSAQUET Christian GUILLEMOT Claude	DEROGNAT Norbert JOLY Alain
<i>Syndicat Intercommunal d'Énergie de l'AIN</i>	DONIN Patrick	JACQUET Philippe

Fixation indemnités du Maire et des adjoints:

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'indemnité de fonction des Maires de communes de moins de 500 habitants ne peut être supérieure à 17% du montant du traitement de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Compte tenu de la création du poste de 3^{ème} adjoint, Monsieur le maire propose de fixer l'indemnité du Maire à 13% de l'indice brut 1015. Le conseil municipal fixe à la majorité l'indemnité du maire à 13% de l'indice 1015 (10 pour, 1 abstention).

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'indemnité de fonction des adjoints de communes de moins de 500 habitants est au maximum de 6.6% de l'indice brut 1015. Le conseil municipal fixe à la majorité l'indemnité de chacun des 3 adjoints à 6.6% de l'indice 1015 (10 pour, 1 abstention).

Fixation dates de réunions commissions municipales:

La commission finances et budget se réunira le 25 avril prochain afin de préparer le budget 2014 de la commune qui sera traité lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Questions diverses:

- Dans le cadre de la révision de la carte communale, afin de régler le solde de l'indemnité du commissaire-enquêteur et des frais d'impression de documents, Monsieur le maire informe que ces dépenses d'investissement devront être inscrites au budget 2014 à l'article 202 pour une somme de 2000 €, le conseil approuve à l'unanimité.
- chemin d'accès aux coupes de bois : réception du devis de l'entreprise Fontenat (2476.72 € TTC) estimé trop cher, d'autres devis seront demandés.
- feu d'artifice 2014 : la proposition de la société France feu pour un montant de 1300 € TTC est approuvée à l'unanimité.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 29 avril 2014